

# Cellule d'Identitovigilance Régionale

La Cellule d'Identitovigilance Régionale IVO3 (Identitovigilance : Organisation Opérationnelle en Occitanie) accompagne les structures de santé dans la mise en place de la stratégie de gestion des identités patients garantissant la bonne identification de l'usager à chacune des étapes de sa prise en charge.













A destination des structures de soins publiques et privées **Directions** 

Responsables des Systèmes d'Information Cellules d'Identitovigilance locales ou territoriales Bureaux des Entrées

**Professionnels** de santé libéraux

L'identitovigilance est une démarche qualité liée à l'identification des patients.

### Des documents de référence à votre disposition

- Référentiel national d'identitovigilance
- Modèle de Charte d'IV applicable au niveau local ou territorial
- Fiches réflexes / de procédures (cas particuliers...)
- Veille réglementaire

### Un accompagnement sur l'organisation et vos pratiques

- Guides d'auto-évaluation au niveau local ou territorial
- Audits sur demande
- Aide à la gestion des risques (garantir les bonnes pratiques)

### Des actions et supports de sensibilisation

- Actions de sensibilisation à la bonne identification : ateliers et
- Supports de communication et sensibilisation à destination des soignants et usagers

## NOUS CONTACTER



identitovigilance@esante-occitanie.fr



Dr Christine LECLERCQ Mr Loïc PANISSE Référent Médical 06.10.60.75.44

Référent Administratif 06.11.78.12.27



<u>www.esante-occitanie.fr</u> <u>Utilisateurs / Identitovigilance</u>





### Enjeu médical

Les erreurs d'identité « patient » peuvent entrainer de lourdes conséquences. Une meilleure stratégie et application à toutes les étapes du parcours de soins permettent d'assurer au bon moment, le bon traitement au bon patient, de son entrée à sa sortie de l'établissement ainsi que dans les échanges de données médicales et administratives.

#### Enjeu réglementaire

Un socle commun de principes essentiels ont vocation à devenir opposables au même titre que les autres vigilances (hémovigilance, matériovigilance...), par décret en 2021.

Ce référentiel national (RNIV) prend en compte la généralisation de l'Identité Nationale de Santé (INS), obligatoire à partir du 1er janvier 2021 et structurante pour le développement de l'identi-

Les stratégies existantes doivent être revues pour intégrer l'utilisation de l'INS.

La bonne identification du patient est l'un des critères majeurs dans le cadre du processus de certification des structures de santé, mené par la Haute Autorité de Santé (HAS).

### **Financements**

La conformité de l'identitovigilance pour les structures et groupements est prise en compte dans le programme HOP'EN de l'ANAP.